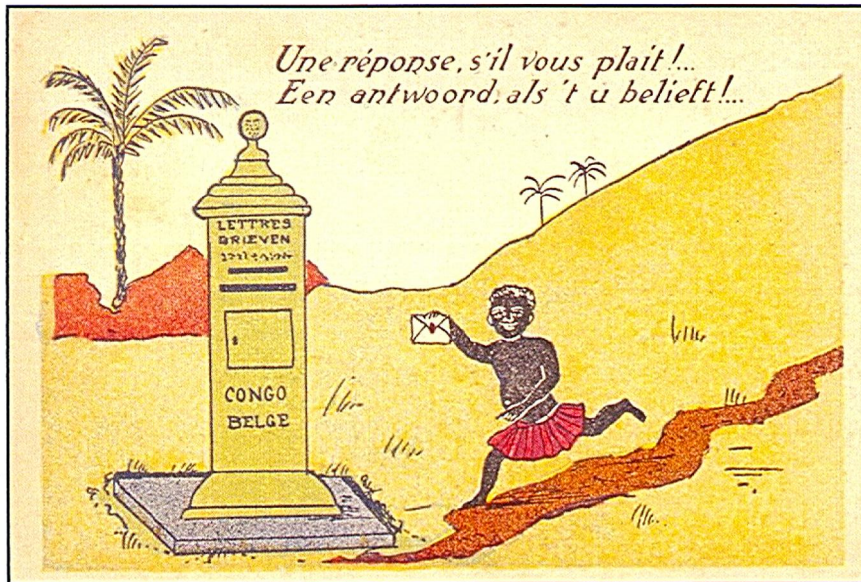


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 15 - mars 2016

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

LOCKHART BRUCE
ROUTE DE MIRABEL
LE VILLAGE
84110 VILLEDIEU
FRANCE

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

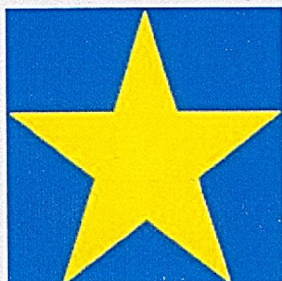
Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Lettre censurée échangée entre indigènes en service intérieur de Coquilhatville (26.02.1942) vers Gumba-Mobeka affranchie à 50 c.

Sommaire

Les escales de la Compagnie Maritime Belge lors des liaisons Anvers – Congo	3
Monument Roi Albert	7
Ouverture de la ligne Belgique – Congo par la SABENA	13
Vloors et Leys	20

La première carte (fig. 32 et 33) a été écrite à bord du paquebot Bruxellesville 3 le 5 février 1910 ; le timbre de Sierra Leone avec lequel elle est affranchie porte une oblitération de Freetown du 7 février 1910. La carte porte également un cachet d'arrivée à Bruxelles du 20 février 1910.

En consultant la liste des voyages effectués par le Bruxellesville 3, nous constatons que ce bateau est parti de Matadi le 1^{er} février 1910 pour arriver à Anvers le 20 février 1910. Nous pouvons en déduire que la carte a été écrite à bord du paquebot, puis postée à l'escale de Freetown et a ensuite été réembarquée sur le même bateau sur lequel elle a ainsi voyagé en même temps que son expéditeur.

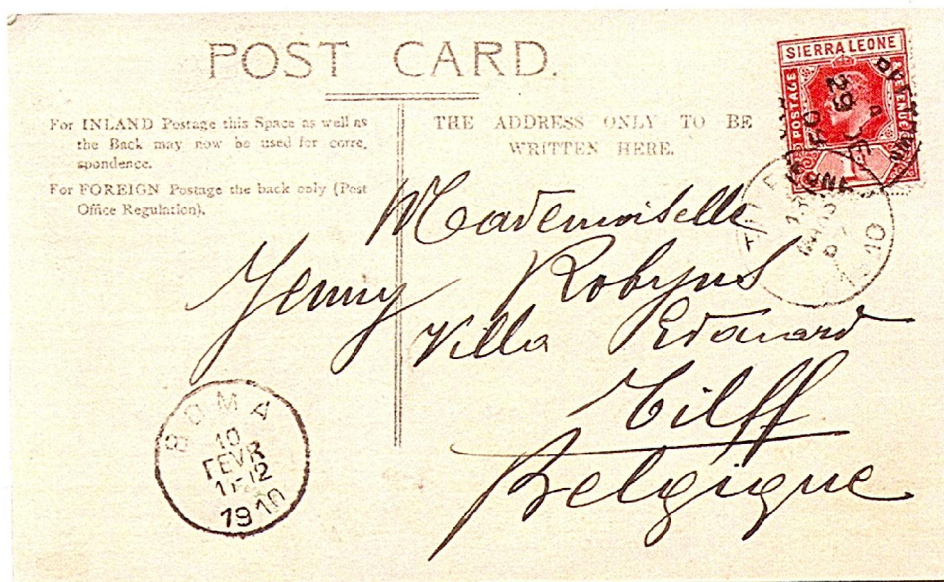


fig. 34

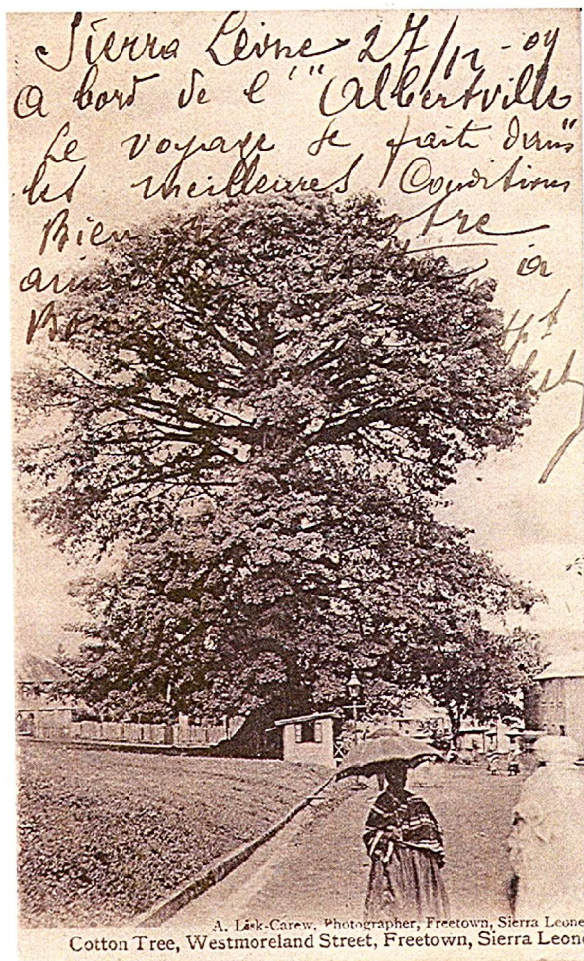


fig. 35

La seconde carte (fig. 34 et 35) est datée de Sierra Leone le 27 décembre 1909 à bord de l'Albertville 3. Le timbre de Sierra Leone a été oblitéré à Freetown le 29 décembre 1909. L'Albertville 3 avait quitté Matadi le 21 décembre pour rejoindre Anvers le 9 janvier 1910.

Contrairement à la carte précédente, celle-ci n'a pas voyagé sur le même bateau que son expéditeur comme en témoigne le cachet de Boma du 10 février 1910. La carte a en effet d'abord transité par le Congo avant d'être acheminée vers la Belgique et d'arriver à Tilff le 13 mars 1910, après un périple de 74 jours. A titre de comparaison, la carte précédente n'avait mis que 13 jours pour effectuer le voyage entre Freetown et Bruxelles !

GRAND-BASSAM (COTE D'IVOIRE)

Au même titre que Freetown, Grand-Bassam faisait partie des escales régulières des paquebots de la C. M. B. au début du siècle dernier. Grand-Bassam fut brièvement (1893-

1900) la capitale de la Côte d'Ivoire, dépendance française, avant de voir son importance diminuer au profit d'Abidjan, capitale actuelle.



fig. 36

Comme lors de toutes les autres escales, du courrier écrit par des passagers y a également été posté. La carte ci-dessus (fig. 36) a été écrite à bord du Bruxellesville 3 et remise au préposé en charge du courrier qui a apposé la griffe linéaire « PAQUEBOT BRUXELLESVILLE ». Le courrier a probablement été débarqué à l'escale de Grand-Bassam pour y être affranchi au moyen d'un timbre de Côte d'Ivoire et confié aux services postaux locaux.

ACCRA (GOLD COAST)

Accra, capitale actuelle du Ghana, était à l'époque coloniale la capitale de la colonie britannique de Gold Coast (Côte d'Or).



fig. 37

Une première carte (fig. 39) est datée du vapeur Thysville à Lobito le 6 novembre 1931. Elle est affranchie au moyen d'un timbre du Congo annulé par le cachet sans date du Paquebot Thysville. En l'absence de tout autre cachet, il n'est pas possible de déterminer si la carte a été postée lors de l'escale à Lobito ou à l'arrivée au Congo ; nous penchons plutôt pour cette dernière possibilité.

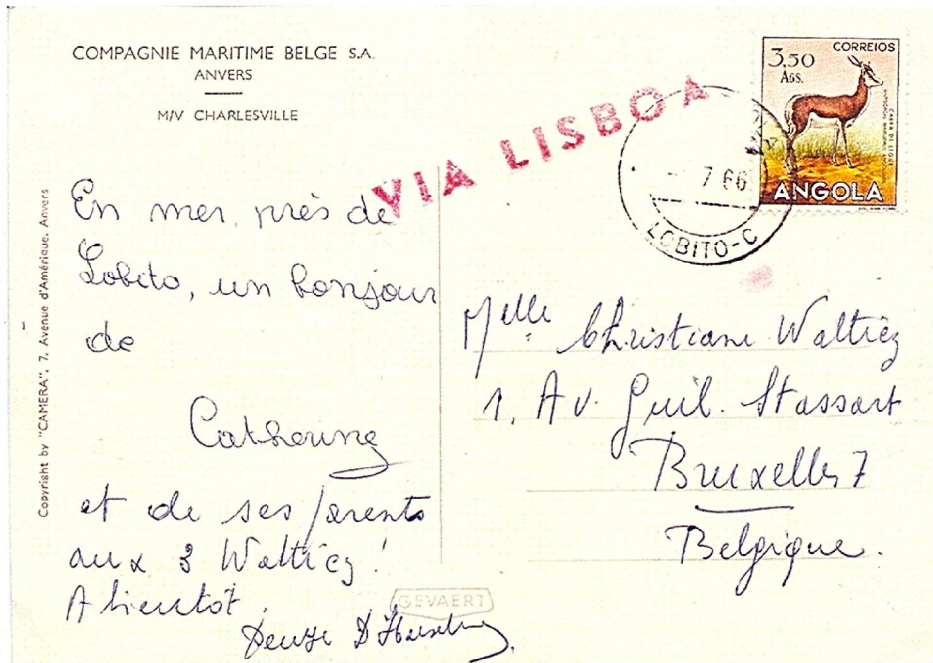


fig. 40

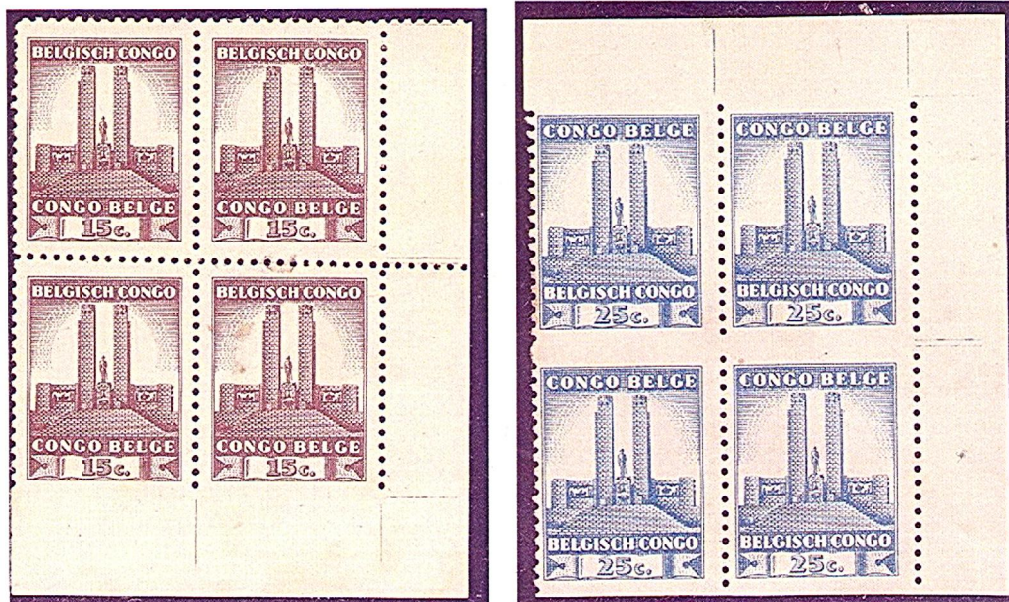
La seconde carte (fig. 40) écrite en mer près de Lobito, probablement à bord du paquebot Charlesville de la C. M. B., a quant à elle incontestablement été postée à l'escale de Lobito car elle est affranchie par un timbre angolais oblitéré à Lobito.

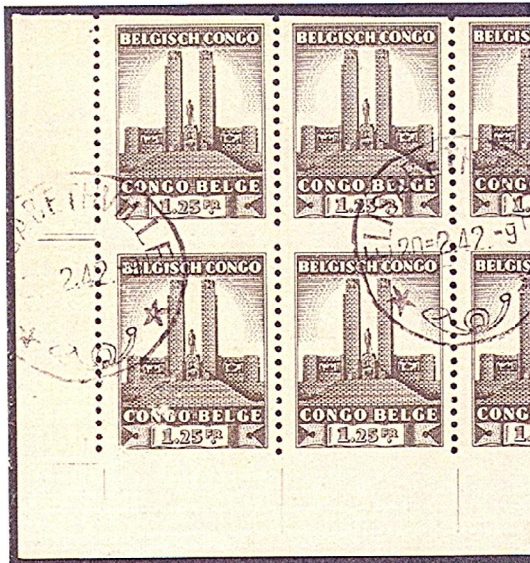
Monument du Roi Albert à Léopoldville (suite)

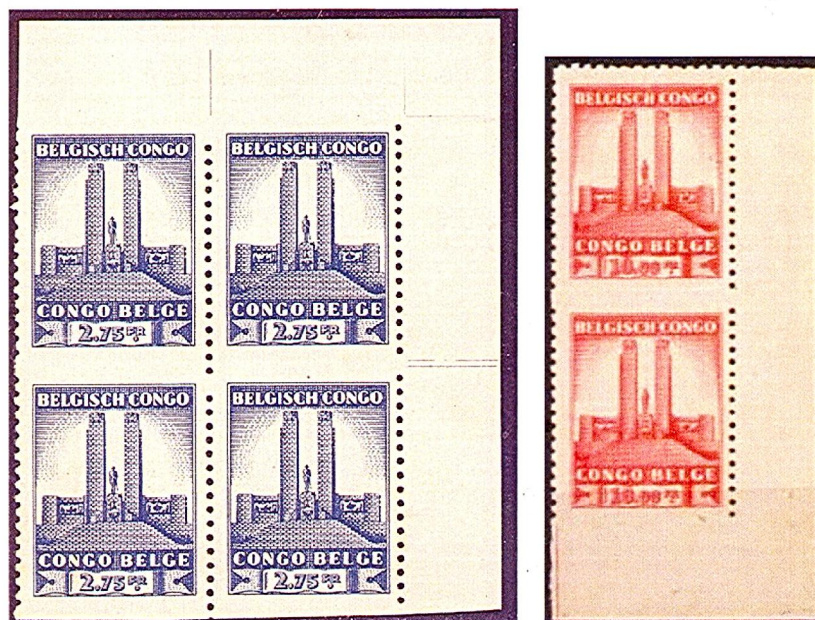
Arrêté du 7 février 1941 (compléments)

Congo Belge

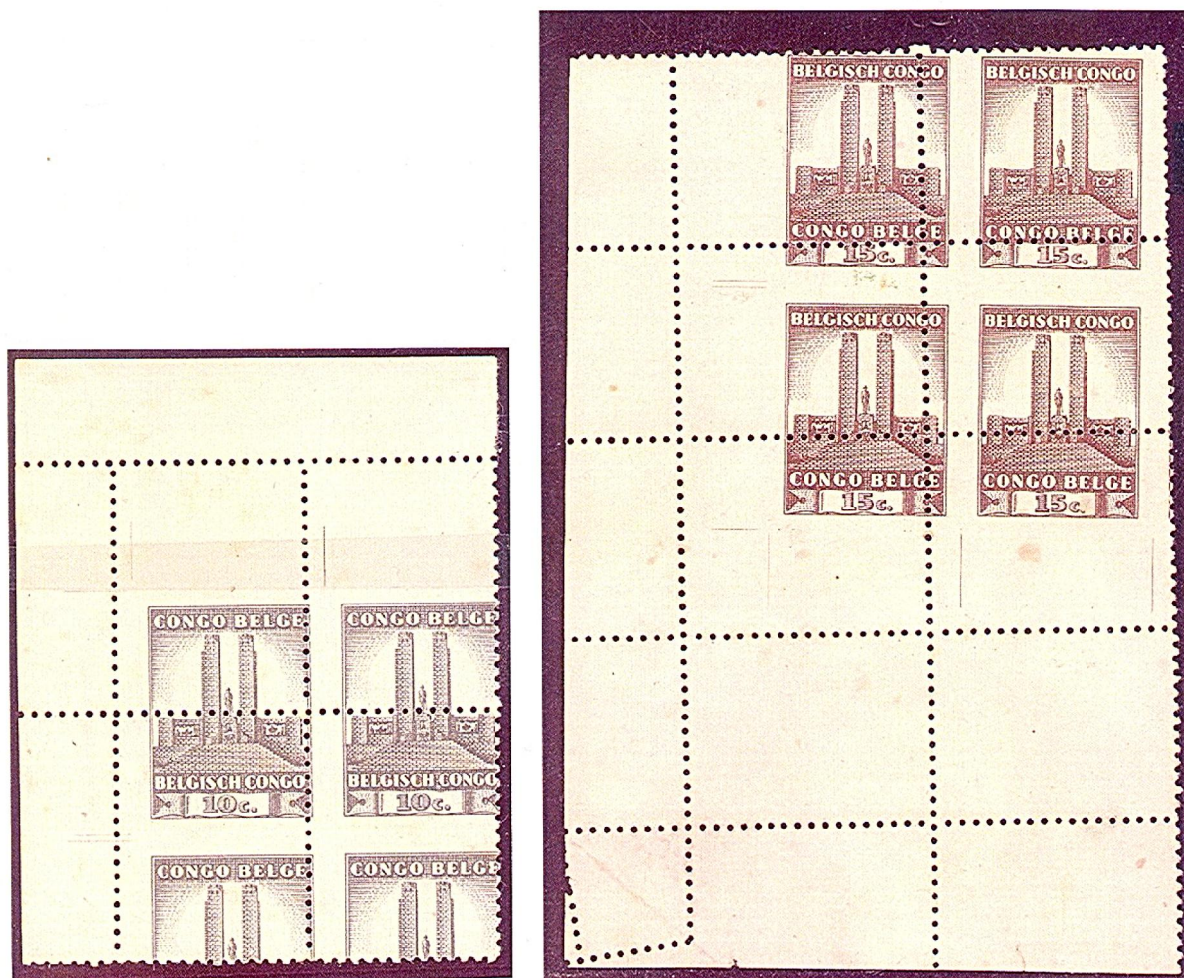
Curiosité de dentelure : timbres non dentelés sur un côté ou deux côtés opposés :

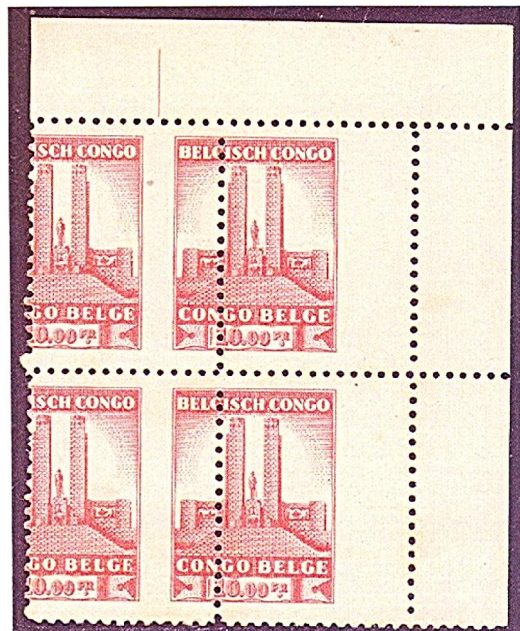
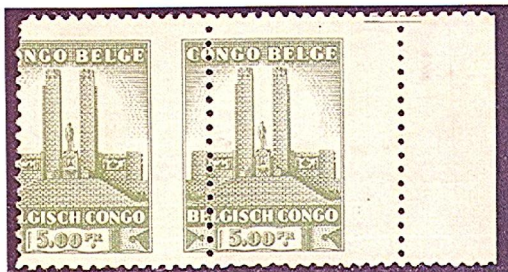
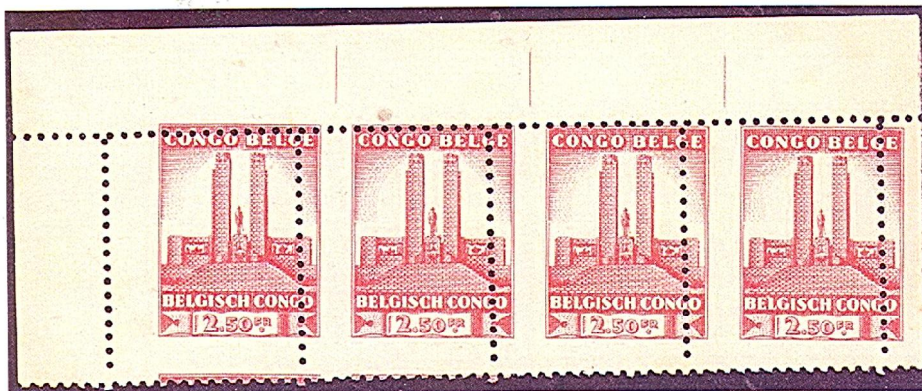






Curiosité: Il existe de nombreux timbres avec des perforations fantaisistes. Hasard ou pas, nous n'avons pas rencontré de fantaisies concernant le 218 (75 c).





Ruanda Urundi

Surcharge déplacée



Série non dentelée

Curiosité de dentelure : timbres non dentelés sur un côté ou deux côtés opposés :
R 123

Tarif au moment de l'émission

50 c : lettre à distribuer dans un rayon de 2 km

75 c : complément pour l'affranchissement d'un échelon supplémentaire de poids d'une lettre en service intérieur

1,25 F : carte-vue en service international

lettre échangée entre indigènes

2,50 F : lettre en service intérieur ou pour un pays membre de l'Union africaine des postes

2,75 F : lettre en service international

5 F : lettre recommandée en service intérieur

Ordonnance-loi n° 158/P.T. du 28 mars 1941. (B. A. 1941 p. 635)

Le Gouverneur Général,

Vu la loi sur le Gouvernement du Congo Belge ;

Vu l'arrêté royal du 29 juin 1933 sur l'organisation administrative de la Colonie ;

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'urgence,

Ordonne :

Article premier.

...

Le timbre de 0.10 fr émis par l'arrêté ministériel du 7 février 1941 portera en noir la surcharge :

RUANDA
URUNDI

Article 2.

Ces timbres seront admis pour l'affranchissement des correspondances dans les territoires du Ruanda-Urundi concurremment avec les valeurs actuellement en cours.

Article 3.

Un exemplaire de ces timbres est annexé à la présente ordonnance.

Léopoldville, le 28 mars 1941.

Ryckmans

28.03.1941 au 31.08.1942

Surcharge "Ruanda-Urundi" par l'Imprimerie du Gouvernement à Léopoldville

R 121

10 c

gris

(214)

12 000 ex.

Curiosité de surcharge

R 121

10 c

surcharge renversée



Ordonnance n° 21/P.T. du 28 janvier 1942. (B. A. 1942 p. 129)

Le Vice-Gouverneur Général
représentant

le Gouverneur Général,

Vu la loi du 18 octobre 1908 sur le Gouvernement du Congo Belge ;

Vu l'arrêté royal du 29 juin 1933 sur l'organisation administrative de la Colonie,
spécialement en ses articles 17 et 19 ;

Vu le décret postal du 20 janvier 1921, spécialement en son article 2 tel qu'il
résulte de l'ordonnance législative n° 319/P.T. du 12 juillet 1941 ;

Revu l'arrêté ministériel du 7 février 1941 en son article 2 ;

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi et l'arrêté royal
du 11 janvier 1926 ;

Vu l'urgence ;

Ordonne :

Article premier.

30 000 timbres à 1,75 porteront la surcharge 0,75 et

29 700 timbres à 2,75 porteront la surcharge 2,50.

Article 2.

Ces timbres dont un exemplaire est ci-annexé, sont admis pour l'affranchisse-
ment des correspondances dans le Territoire du Ruanda-Urundi concurremment
avec les valeurs actuellement en cours.

Article 3.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication au "Bulle-
tin Administratif du Congo Belge" et au Ruanda-Urundi le jour de sa publication au
"Bulletin officiel du Ruanda-Urundi".

Léopoldville, le 28 janvier 1942.

Ermens

Surcharge de la nouvelle valeur par l'Imprimerie du Gouvernement à Usumbura

28.01.1942 au 31.08.1942

R 124	0 F 75/1 F 75	orange	(R 122)	30 000 ex.
R 125	2 F 50/2 F 75	bleu-violet	(R 123)	29 700 ex.

Curiosité de surcharge : surcharge renversée

R 124 Jamais rencontré – Cette curiosité, non répertoriée dans le catalogue "Philatco" 1946, est renseignée dans le catalogue officiel même avec une cote. **Je serais heureux de savoir si quelqu'un la possède.**

R 125



Ouverture de la ligne Belgique / Congo par SABENA

J. P. Flamand

23 février 1935 (suite)

Courrier au départ de l'escale de Marseille

Lettre oblitérée à MONTPELLIER/HERAULT le 12-2-35.-9 h 15.



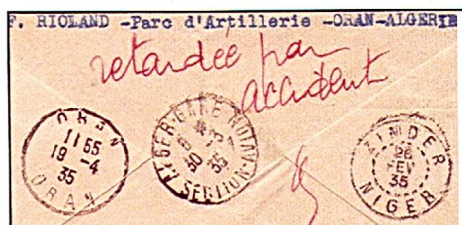
Taxée et chargée à bord de l'avion SABENA à l'escale de Marseille.
Cachet d'arrivée à FORT-LAMY/TCHAD le 27 FEV 35.
Mention manuscrite : « **Reçue par 1^{er} voyage officiel avion Sabena** ».

Courrier étranger au départ de l'escale de Marseille

Enveloppe commémorative SABENA oblitérée à BIRMINGHAM le 21 FEB 35.-6 PM.
 Cachet de transit de PARIS R. P. AVION le 22 II 1935.-13 h. (verso)
 Cachet spécial rouge de la SABENA appliqué à ?.
 Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 28-2-35.-16 h. (verso)



Courrier au départ de l'escale de Colomb-Béchar



Lettre oblitérée à COLOMB BECHAR/ORAN le 23-2-35. Cachet d'arrivée à ZINDER/NIGER le 26 FEV 35.
 Lors de son retour à l'expéditeur, elle est transportée par la 2^{ème} liaison aérienne régulière d'AIR AFRIQUE, arrivée à Alger le 30-3-35.

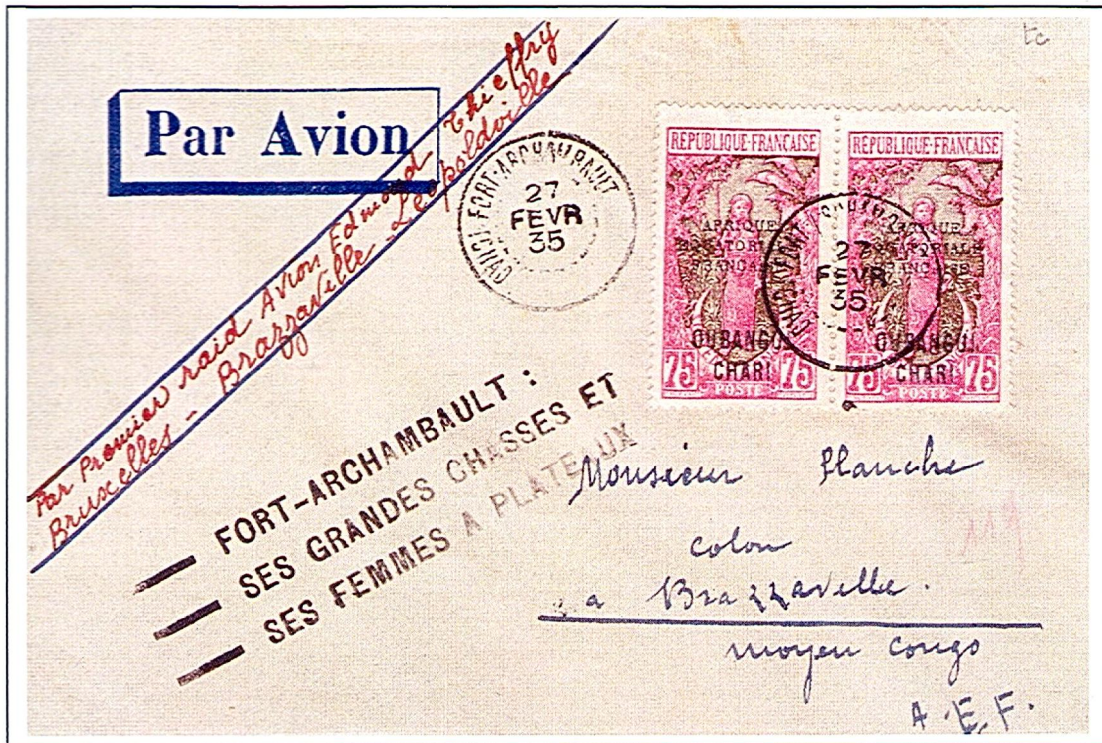
Lettre de Colomb-Béchar vers Zinder



Lors de la liaison aérienne entre Alger et Oran, l'avion est accidenté et le courrier retardé comme l'atteste la mention manuscrite en rouge au verso.

Cachet d'arrivée à ORAN le 19-4-35.-11 h 55.

Courrier au départ de l'escale de Fort-Archambault



Lettre oblitérée à FORT-ARCHAMBAULT/TCHAD le 27 FEVR 35.
Cachet d'arrivée à BRAZZAVILLE/MOYEN CONGO le 28 FEVR 35 (verso).

La *Compagnie des Chargeurs Réunis* assura la ligne L, de Bordeaux à Matadi.

Ci-dessous une carte déposée sur le paquebot *Afrique* parti de Bordeaux le 25 février 1910 et arrivé à Matadi le 21 mars. Ce navire devait se trouver aux environs de Dakar le 4 mars. Le timbre est oblitéré au moyen du cachet octogonal L. L. N° 2.



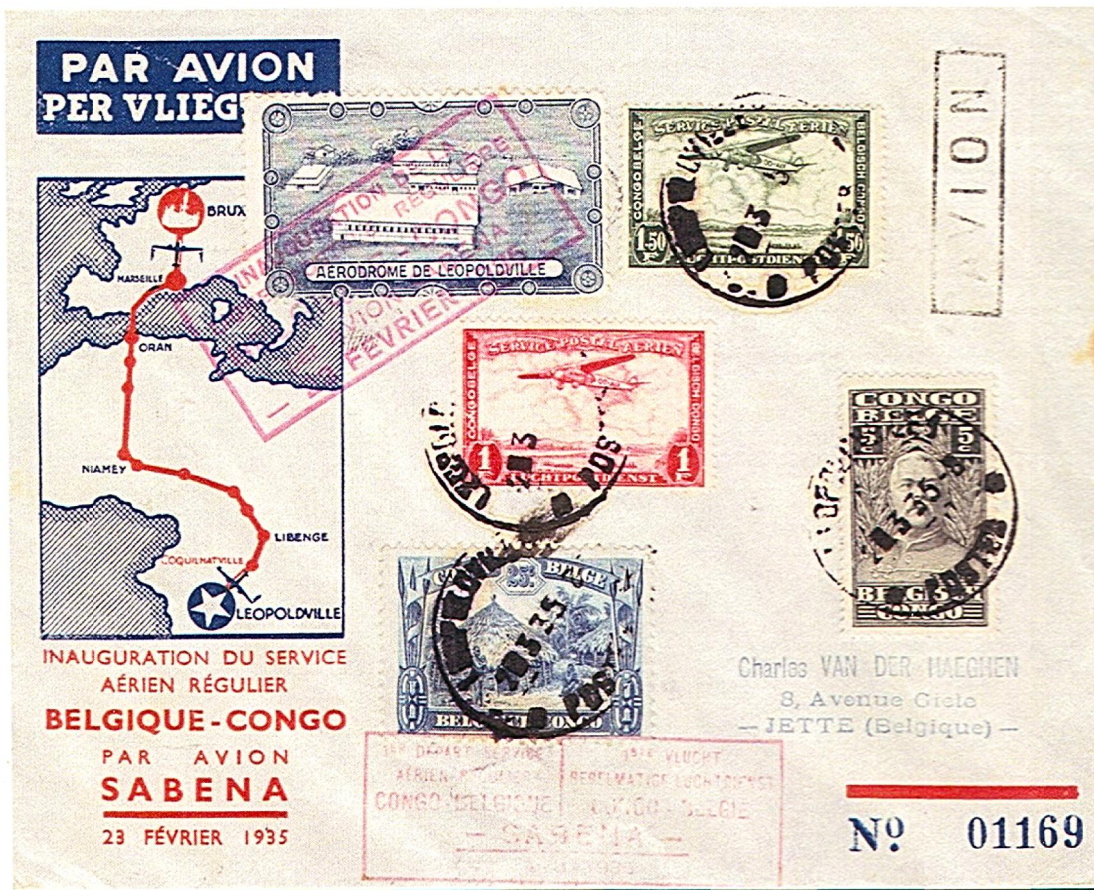
(R. Salles ; *La poste maritime française* Tome III, p 177)

4 mars 1935

Léopoldville - Bruxelles

Courriers du Congo vers la Belgique

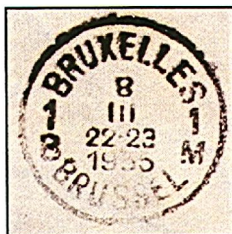
4 mars 1935	5 mars 1935	6 mars 1935	7 mars 1935	8 mars 1935
Léopoldville	Fort-Archamba.	Niamey	Reggan	Oran
Coquilhatville	Fort-Lamy	Gao	Colomb-Béchar	Marseille
Bangui	Zinder	Reggan	Oran	Bruxelles
Fort-Archamba	Niamey			



Enveloppe commémorative oblitérée à Léopoldville le 2.3.35.-8 h Griffe **AVION** encadrée noire. Vignette bleue de l'aérodrome de Léopoldville. Cachet spécial rectangulaire rouge + cachet de propagande rectangulaire rouge. Cachet d'arrivée BRUXELLES 1 le 8.III.1935. 22-23 h

Tarif : imprimé pour la Belgique 0.30 F + 2.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 2.80 Fr.

INAUGURATION DE LA
LIGNE POSTALE RÉGULIÈRE
BELGIQUE - CONGO
par AVION SABENA
- 23 FÉVRIER 1935 -



1^{ER} DÉPART SERVICE | 1STE VLUCHT
AÉRIEN RÉGULIER | REGELMATIGE LUCHTDIENST
CONGO-BELGIQUE | CONGO-BELGIË
- SABENA -
4-3-1935

2 mars 1935 - (Moerbeke) / Boma / Léopoldville
 Ligne intérieure du Bas-Congo au départ de Boma
 4 mars 1935 - Léopoldville / Bruxelles



Lettre oblitérée MOERBEKE BAS-CONGO le 2-3-1935. Petit cachet non encadré noir AVION de Boma. Transportée par avion SABENA Afrique au départ de Boma jusque Léopoldville où le cachet spécial rectangulaire rouge est apposé. Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 8.III.1935 22-23 h.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 4.00 F.

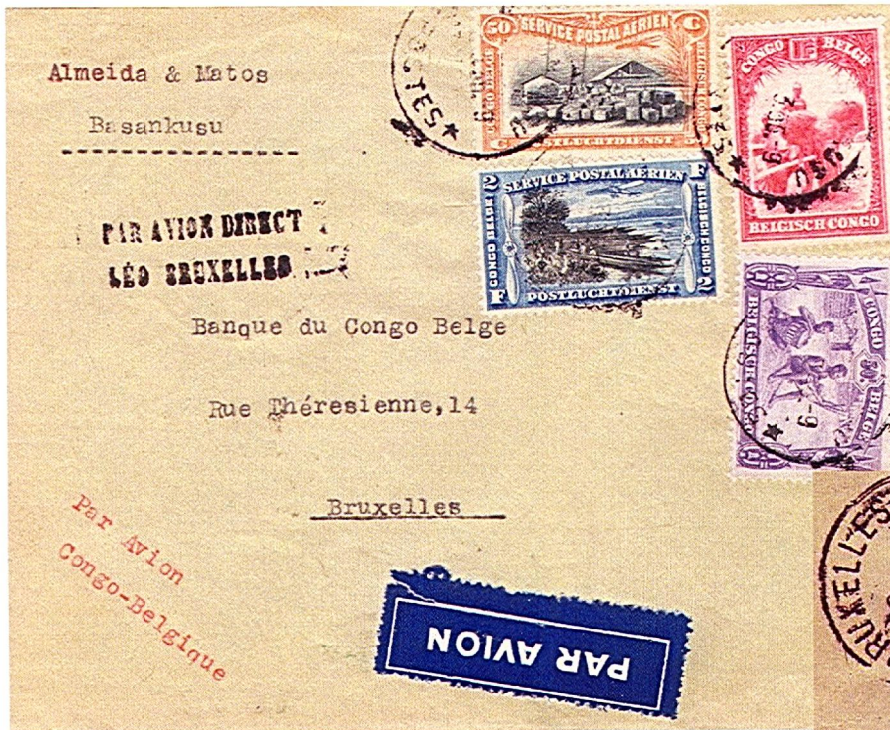
2 mars 1935 - Lisala / Coquilhatville
 Ligne intérieure du Nord-Congo au départ de Stanleyville.
 4 mars 1935 - Coquilhatville / Bruxelles

Lettre oblitérée à LISALA le 2-3-35. 9 h
 Transportée par avion SABENA Afrique au départ de Lisala jusque Coquilhatville.
 Cachet de transit de COQUILHATVILLE du 3.3.35. 15 h où le cachet spécial rectangulaire noir est apposé.
 Chargée à bord de l'avion de la SABENA « Edmond Thieffry » lors de son escale le 4 mars. Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 8.III.1935. 21-22 h.



Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 4.00 F.

2 mars 1935 – Basankusu / Coquilhatville
Ligne intérieure du Nord-Congo au départ de Stanleyville.
4 mars 1935 - Coquilhatville / Bruxelles



Lettre transportée par avion SABENA Afrique au départ de Basankusu (2-3-1935.- 9 h) jusque Coquilhatville. Cachet de transit de COQUILHATVILLE le 3-3-35.- 15 h Chargée à bord de l'avion de la SABENA « **Edmond Thieffry** » lors de



son escale le 4 mars. Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 8.III.1935.- 21 h
 Griffes spéciales noires sur 2 lignes : **PAR AVION DIRECT LEO BRUXELLES**

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 4.00 F.

Courrier du Congo pour une escale de la ligne



4 mars 1935 – Léopoldville / Colomb Béchar (Algérie)

Enveloppe commémorative SABENA oblitérée à LEOPOLDVILLE le 2-3-35.-11 h Cachet spécial rectangulaire rouge de Léopoldville. Cachet d'arri-



vée à COLOMB BECHAR ORAN le 7-3-35. 14 h 40.

Tarif : lettre pour l'étranger 2.50 F + 2.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 5.00 F.

Vloors et Leys

Le catalogue W. Balasse indique pour les timbres émis en 1925/1926 une date d'envoi en Afrique. Cette date ne correspond pas au départ d'un bateau de la C. M. B. mais est considérée comme date de mise en cours.

Ainsi, les timbres 124 (60 c), 127 (1 F) et R68 (60 c) émis par l'arrêté du 26 octobre 1925 auraient été envoyés en Afrique le 19 novembre. L'Elisabethville a quitté Anvers le 17 novembre et le Thysville le 8 décembre.

Les timbres 118 (20 c) et R62 (20 c) émis par l'arrêté du 7 juin 1926 auraient été envoyés en Afrique le 20 juin. L'Anversville a quitté Anvers le 16 juin et l'Elisabethville le 6 juillet.

Les timbres 122 (45 c), 126 (75 c), 129 (1,25 F), 130 (1,50 F), R66 (45 c), R70 (75 c), R73 (1,25 F) et R74 (1,50 F) émis par l'arrêté du 15 décembre 1926 auraient été envoyés en Afrique le 20 décembre. L'Elisabethville a quitté Anvers le 21 décembre. Dans ce dernier cas, la mise en cours est le 1^{er} février 1927.

Question : ces dates d'expédition en Afrique ne correspondraient-elles pas à la mise en vente à Bruxelles de ces timbres par le Ministère des Colonies ? Je ne sais si je serai entendu mais j'aimerais demander à ceux qui possèdent de la correspondance affranchie au moyen de ces timbres de nous communiquer la première date d'utilisation. Je les en remercie.

Belle lettre par avion en provenance d'Usumbura (7.10.1936) vers Kigoma (12.10) et Dodoma où elle emprunte le vol AN 386 parti de Johannesburg le 14. Ce pli arrive à Paris le jeudi 22 pour remonter ensuite vers la Belgique.



Tarif ; 1,50 F(Lettre) + 3,50 F (surtaxe aérienne) = 5 F
Affranchissement : 1,50 F (107) + 3,50 F (PA17) ù= 5 F